



REGLEMENT DU JEU « LA GRANDE CHASSE AU TRESOR LDLC »

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

GROUPE LDLC, société anonyme, dont le siège social est situé 2 rue des Erables 69578 LIMONEST France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 403 554 181, ci-après dénommée « la Société Organisatrice », organise un jeu **sans obligation d'achat** intitulé "LA GRANDE CHASSE AU TRESOR LDLC", ci-après dénommé le « Jeu » sur www.ldlc.com, (ci-après « le Site ») et dans les magasins LDLC participants dont la liste figure [en annexe](#).

ARTICLE 2 : ACCEPTATION

La participation au Jeu implique de la part des joueurs l'acceptation sans aucune réserve du Règlement et du principe du Jeu. La participation est personnelle et nominative. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du Règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

La participation à cette opération est ouverte à toute personne physique majeure (ci-après « le Participant ») résidant en France.

Sont exclus de la participation au Jeu, le personnel de la société organisatrice et de ses filiales, les associés de la société organisatrice et de ses filiales, les conjoints, ascendants, descendants directs des membres du personnel et des associés de la société organisatrice et de ses filiales. La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants, dans le respect de la vie privée des participants.

ARTICLE 4 : FONCTIONNEMENT ET DEROULEMENT DU JEU

4.1 Déroulement du jeu

Le Jeu se déroulera en deux parties. La 1^{ère} partie dans les magasins LDLC participants du 26/06/2023 à 10h au 02/07/2023 à 19h. La 2^{ème} partie en ligne sur www.ldlc.com du 03/07/2023 à 00h au 07/07/2023 à 23h59.

Pour participer à ce Jeu, il suffit de :

4.1.1 Dans un magasin LDLC participant - du 26/06/2023 à 10h au 02/07/2023 à 19h.

Le Participant doit se rendre dans l'un des magasins LDLC participants durant la période du jeu, afin de récupérer son Kit de Chasseur de Trésor.

S'il répond aux conditions précitées, le Participant peut débiter la Grande Chasse au Trésor LDLC en magasin. Le participant découvre des énigmes accompagnées d'indices sur plusieurs jours. Les énigmes fournies permettent de découvrir si l'énigme suivante se trouve dans le magasin LDLC participant, sur sa page Facebook ou auprès d'une enseigne partenaire.

Pour jouer le participant aura besoin du Kit de démarrage fournis par la boutique, d'un smartphone ainsi que d'une connexion internet.



La dernière énigme permet au participant de trouver le « Ticket d'Or » qu'il devra remettre au personnel de son magasin LDLC afin que la Chasse au Trésor de cette boutique soit clôturée.

4.1.2 En ligne sur le Site - du 03/07/2023 à 00h au 07/07/2023 à 23h59.

Une énigme par jour sera mise en ligne tous les matins pendant 5 jours. La réponse à l'énigme du jour ne peut pas validée le jour J, les réponses seront validées au bout des 5 jours.

Il sera nécessaire pour participer de se connecter à son compte client sur le Site ou le cas échéant en créant un compte client. Le participant peut renseigner et mettre à jour ses coordonnées dans son espace client sur le Site, avant ou après sa participation. L'adresse e-mail mentionnée et le numéro de téléphone doivent être valables.

Le participant répondant aux conditions précitées est éligible au Jeu.

4.2 Modalité de désignation des gagnants

4.2.1 Dans un magasin LDLC participant - du 26/06/2023 à 10h au 02/07/2023 à 19h

Le Participant devra finaliser l'ensemble des énigmes pour découvrir le « Ticket d'Or » en magasin. Le premier participant à trouver le Ticket d'Or et à le montrer à l'équipe du magasin sera désigné immédiatement unique gagnant de la partie 1 de la Grande Chasse au Trésor pour ce magasin. Son gain lui sera remis immédiatement.

Le gagnant désigné dans le magasin permettra d'incrémenter la somme de 100€ pour la cagnotte finale de la partie 2 de la Grande Chasse au Trésor LDLC sur le site.

4.2.2 En ligne sur le Site - du 03/07/2023 à 00h au 07/07/2023 à 23h59.

Le Participant découvre après avoir répondu à chaque énigme si la réponse est juste. Le Participant peut répondre plusieurs fois si sa réponse n'est pas exacte la première fois.

Le 7 juillet, le Participant qui a fourni toutes les bonnes réponses et ayant été le plus rapide sur la dernière énigme sera désigné gagnant de la cagnotte finale. Les 9 Participants suivants répondant aux mêmes critères recevront également un lot mentionné à l'**Article 5 : Gains**. A défaut de nombre suffisant de gagnants ayant répondu correctement à toutes les questions, le classement se fera sur la base du plus grand nombre de bonne réponse et de la rapidité globale à répondre.

Il appartient aux Participants de s'assurer qu'ils puissent être contactés à l'adresse électronique et sur le numéro de téléphone transmis. Aucune réclamation ne pourra être acceptée si un Participant, pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, si celle-ci est dans l'impossibilité de lire ses emails sur l'adresse électronique communiquée ou de recevoir des appels/message vocaux sur le numéro de téléphone communiqué.

Si le Participant désigné gagnant ne répond pas en totalité aux conditions d'éligibilité énoncées aux présentes, après vérification par la Société Organisatrice, ce dernier perdra sa qualité de gagnant et ne se verra pas remettre la dotation ainsi gagnée.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu toute personne qui altérerait délibérément son déroulement et le cas échéant, se réservent le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité des gagnants avant toute remise de dotation. Plus généralement, les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité préalablement à la remise d'une dotation.

Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraînent l'élimination immédiate de la participation.

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à éventuellement citer leur nom et/ou image à l'occasion d'expositions, d'annonces presse ou tout autre événement ayant trait à la promotion d'LDLC, des Magasins LDLC pour une durée de dix (10) ans, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise de la dotation gagnée.

Toutefois, ils pourront indiquer au Groupe LDLC par écrit leur volonté de ne pas voir leurs clichés utilisés à ces fins.

De même, il pourra être demandé aux gagnants de témoigner sur leur participation au Jeu et/ou sur la dotation gagnée, afin que leur témoignage soit utilisé par la Société Organisatrice et qu'il soit notamment mis en ligne sur le Site ou sur tout autre support, sans que cela ne leur confère un droit à rémunération ou à un avantage quelconque autre que la remise de ladite dotation.

Article 5 : Gains

Les gains décrits ci-dessous ne sont pas certains, leur attribution dépend du hasard.

5.1 Description des lots

En boutique :

Une carte cadeau LDLC de 100€ sera mise en jeu dans chaque magasin. Soit un total 73 cartes cadeaux LDLC d'une valeur de 100 €.

En ligne sur le site :

Les lots de la 2^{ème} partie de La Grande Chasse au Trésor LDLC sont dépendants de la 1^{ère} partie de l'opération. Pour chaque boutique où le trésor aura été trouvé, un montant de 100€ sera ajouté à la cagnotte finale. Le montant maximum du gain final pourra atteindre 7 400€ de bons d'achats. Le montant de la cagnotte sera actualisé chaque jour sur www.ldlc.com.

- Cagnotte finale > Lot n°1 : jusqu'à 7 400€ de bons d'achat LDLC (montant variable en fonction du nombre de trésors trouvés)
- Lot n°2 à 10 : 9 bons d'achat LDLC d'une valeur de 50 €

5.2 Délais et modalités de réception des lots

En aucun cas, les dotations gagnées ne pourront être échangées à la demande des gagnants contre une autre dotation, des espèces ou un bien ou un service d'une même valeur marchande.

Les dotations non attribuées ne seront pas remises en jeu, et resteront la propriété de la Société Organisatrice.



La Société Organisatrice peut se voir contrainte, en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté, de modifier en cours d'opération la nature des dotations mises en jeu et de les remplacer par d'autres de valeur au moins équivalente. Cette substitution ne pourra donner lieu en aucun cas à un échange, à un remboursement ou une quelconque indemnisation des gagnants. La Société Organisatrice ne saurait être responsable en cas d'accident ou d'incident, quel qu'il soit survenu au cours des dotations.

Les dotations n'incluent pas les frais annexes restant à la seule charge du gagnant. La Société Organisatrice ne saurait être tenue d'une quelconque compensation financière à ce titre, et n'acceptera aucune demande de prise en charge de frais supplémentaires.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer, à tout moment, toute dotation par une dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

En boutique :

Pour bénéficier de sa carte cadeau LDLC de 100€ remise immédiatement, le gagnant devra présenter le ticket d'or découvert à la fin de La Grande Chasse au Trésor LDLC, dans les magasins LDLC participants au Jeu dont la liste est disponible sur le Site. En cas de perte, vol, destruction, etc. le gagnant ne se verra pas remettre de nouvelle carte cadeau, ni de dotation équivalente, la dotation sera définitivement perdue.

Les cartes cadeaux LDLC ne sont pas nominatives. Leur utilisation est de la responsabilité du bénéficiaire porteur de celui-ci.

Les cartes cadeaux sont utilisables sur le Site www.ldlc.com et dans les magasins LDLC, utilisables en plusieurs fois sur leur période de validité d'un an. Le solde de la carte cadeau est consultable sur <https://ldlc.buybox.net/ecard/balance/consult> .

En ligne sur le site :

Les bons d'achats LDLC gagnés seront crédités automatiquement sur le compte client des gagnants dans un délai de 7 jours. Les bons d'achats sont nominatifs et rattachés au compte du client. Ils ne peuvent pas être utilisés pour payer les frais de port et seront valables 1 an à réception.

5.3 Validité de participation

Les informations et coordonnées fournies par les Participants doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Lorsque le participant en ligne crée son compte client sur le Site, il perdra sa qualité de gagnant s'il n'a pas correctement renseigné son adresse e-mail et un numéro de téléphone valable.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité de la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un Participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice



des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par la Société Organisatrice ou par tout tiers intéressé.

Pour la première partie en magasin : une participation par personne pour l'ensemble des magasins LDLC participants est autorisée tout au long de la durée du Jeu. Pour la deuxième partie en ligne : un lot maximum par participant peut être gagné.

Toute tentative de fraude de la part d'un Participant entraînera la nullité de sa/ses participations au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier le nombre d'inscriptions liées à une même adresse IP et de demander tout justificatif concernant les identités des Participants inscrits depuis une même adresse IP et ce exclusivement dans le cadre du Jeu.

Un seul et unique compte sur le Site d'une même personne possédant les mêmes noms, prénoms, adresses postales, adresses électroniques et numéros de téléphone sera pris en compte pour participer au Jeu.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu (*méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...*), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de sa participation. Toute participation sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ou d'événements indépendants de leur volonté, elle était amenée à annuler le Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions ou les dates.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger ou réduire la période de participation.

ARTICLE 6 : RECLAMATIONS

A peine de forclusion, le cachet de la poste faisant foi, toutes les réclamations, notamment celles relatives au tirage, au résultat et à la remise ou la réception du lot, est à adresser à la société organisatrice dans les 45 jours suivants la date de fin de jeu. Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 7 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot valablement gagné.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler l'opération si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via les pages Facebook des boutiques LDLC.

La société organisatrice se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement, ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour

consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des site(s) et/ou du Jeu pour un navigateur donné. La société organisatrice ne garantit pas que les sites et/ou le Jeu fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, la société organisatrice se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler la session de Jeu au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait. La société organisatrice ne pourra être tenue responsable, si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas, pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

La société organisatrice ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au Jeu.

La société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transfert électronique du lot.

ARTICLE 8 :

Chaque joueur s'engage à participer loyalement et dans le respect des règles du Règlement et des droits des autres joueurs, à la présente opération. Toute attitude déloyale ou frauduleuse entraînera la résiliation de la participation et la perte du gain. Votre participation et le lot gagné seront annulés dans les cas suivants : Inscription incomplète, Indications fausses, erronées ou inexactes, qui permettrait de contourner une restriction de participation au jeu, Non-respect du Règlement, Participation multiple utilisant un programme d'automatisation, flood manuel, Fraude de quelle que nature que ce soit relative au Jeu.

Afin d'éviter les fraudes propres à ce type de Jeu, la société organisatrice informe le gagnant que l'éventuel lot gagné à l'occasion de la présente opération ne pourra être envoyé qu'à l'adresse électronique indiquée par celui-ci lors de la prise de contact de la Société Organisatrice via le formulaire. De plus, la société organisatrice se réserve la faculté de demander un justificatif d'identité indiquant vos nom et prénoms.

Toute tentative par un participant ou par toute autre personne, d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile ou pénale et la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature. La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le Règlement ou aurait tenté de le faire. La société organisatrice pourra annuler le jeu en cas de fraude, notamment informatique.

ARTICLE 9 : CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement est consultable dans son intégralité depuis le formulaire de participation, et est disponible en magasin auprès des vendeurs.

Une copie de ce Règlement est adressée à toute personne qui en fait la demande. La demande s'effectue auprès de la société organisatrice :- par courrier postal :

Groupe LDLC
Jeu « La Grande Chasse aux Trésor LDLC »,
2 rue des Erables CS21035



69578 LIMONEST CEDEX FRANCE
France

Une seule demande de copie sera prise en compte par participant. La société organisatrice se réserve le droit de modifier ce Règlement, toute modification sera consultable sur la page Facebook des boutiques LDLC.

ARTICLE 10 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE – DONNEES NOMINATIVES

Les informations demandées sont obligatoires et nécessaires aux Organismes pour la prise en compte de la participation et la distribution du lot au gagnant.

Et conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et à celles du Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en nous contactant :

- Par mail à l'adresse dédiée : dpo@groupe-ldlc.com ; ou
- Par courrier à GROUPE LDLC - 2 rue des Érables CS21035 69578 Limonest cedex

Votre demande devra préciser vos nom(s), prénom(s), rappel de l'intitulé du jeu et comporter une copie de votre pièce d'identité.

Vous disposez également du droit de définir les directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant et disposer du droit de retirer votre consentement à tout moment lorsque les traitements de données personnelles mis en œuvre se fondent sur celui-ci.

LDLC DISTRIBUTION est responsable du traitement du présent jeu concours. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la réalisation du jeu concours et à des fins de prospection commerciale par SMS et e-mail, si le participant a choisi cette option au moment de son inscription au présent jeu. Vos données à caractère personnel sont conservées dans les bases de données pour une durée maximum de 3 ans.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

Les participants fournissent des informations à la société organisatrice du jeu.

La société organisatrice ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée du fait de l'utilisation des données collectées par Facebook.

ARTICLE 11 : LITIGE

La loi applicable au présent règlement est la loi française sauf dispositions impératives nationales et étrangères contraire et plus favorables aux consommateurs. Si l'une des clauses du présent règlement est déclarée nulle ou illégale par une décision de justice définitive, les autres dispositions du présent règlement resteront applicables et effectives.

ANNEXE REGLEMENT DU JEU « LA GRANDE CHASSE AU TRESOR LDLC »

Liste des magasins LDLC participants :

AGEN
ANGERS BEAUCOUZE
ANGOULEME
ANNECY EPAGNY
AUBAGNE
AVIGNON
BERGERAC
BESANCON
BLOIS
BORDEAUX MERIGNAC
BORDEAUX PASTEUR
BOURG EN BRESSE
BOURGOIN-JALLIEU
BRIVE
CAEN
CALAIS
CHAMBERY
CHAMBRAY-LES-TOURS
CHANTELOUP EN BRIE
CHARTRES
CLAYE SOUILLY
CLERMONT FERRAND
COMPIEGNE VENETTE
CORMEILLES-EN-PARISIS
DIJON QUETIGNY
DUNKERQUE
GRENOBLE ST MARTIN
HENIN BEAUMONT
LA ROCHE SUR YON
LA ROCHELLE ANGOULINS
LAVAL
LE HAVRE
LE MANS
LIMOGES
LYON CORDELIERS
LYON GRAND PARILLY
LYON SAXE GAMBETTA
LYON VAISE
MACON
MELUN / CESSON
METZ AUGNY
MONTAUBAN
MONTELMAR

MONTIGNY LE BRETONNEUX
MONTPELLIER LATTES
MULHOUSE
NANTES ORVAULT
NÎMES
NIORT
ORLEANS
PARIS BEAUGRENELLE
PARIS HOTEL DE VILLE
PERPIGNAN SUD
PLAN DE CAMPAGNE
POITIERS GRAND LARGE
PONTARLIER
REIMS CORMONTREUIL
RENNES ST GREGOIRE
ROANNE
SAINT-NAZAIRE
ST ETIENNE
ST PRIEST
STRASBOURG GEISPOLSHHEIM
THIONVILLE
TOULON LA GARDE
TROYES
VAISON LA ROMAINE
VALENCE
VALENCIENNES
VANNES
VIENNE
VILLEFRANCHE SUR SAONE
VILLENEUVE D'ASCQ
VILLEURBANNE